

Consultation publique sur le contrôle des circulaires

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a reçu le mandat de tenir une consultation publique portant sur des modifications souhaitées à la réglementation sur la distribution de matériel publicitaire à Montréal. Cette consultation provient d'une demande déposée par un groupe de citoyennes et citoyens en vertu du droit d'initiative, et qui vise plus particulièrement à :

- 1- Amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résident l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu;
- 2- Faire remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage qui n'a pas à être séparé du contenu pour être recyclé; et
- 3- Appliquer fermement l'amende prévue quand une infraction est commise.

La Commission invite les personnes intéressées à participer à cette consultation, laquelle se déroulera en trois parties. La première partie, une séance d'information suivie d'une période de questions, sera consacrée à la présentation du dossier; la deuxième, à l'audition des mémoires et opinions et la troisième, à l'adoption des recommandations de la Commission :

DATES PARTIE 1- SÉANCE D'INFORMATION: PRÉSENTATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

ET
HEURES : JEUDI 3 OCTOBRE 2019, À 19 H

Les personnes qui désirent intervenir à la période de questions et de commentaires du public sont priées de s'inscrire 30 minutes avant le début de la séance ou de communiquer dès maintenant avec le Service du greffe. Il sera également possible de s'inscrire durant la pause suivant la présentation.

PARTIE 2- AUDITION DES MÉMOIRES ET OPINIONS

VENDREDI 25 OCTOBRE 2019, À 14 H
MERCREDI 30 OCTOBRE 2019, À 19 H
VENDREDI 1^{ER} NOVEMBRE 2019, À 14 H

Les personnes qui désirent soumettre un mémoire ou une opinion verbale lors des audiences publiques sont priées de s'inscrire en ligne en remplissant le formulaire disponible à l'adresse ville.montreal.qc.ca/circulaires ou encore par téléphone au 514-872-3000.

La date limite d'inscription est le mercredi 9 octobre 2019, à 17 h.

Les personnes qui préfèrent déposer un mémoire écrit sans le présenter verbalement ou transmettre une opinion par courriel sont invitées à le faire avant le lundi 21 octobre 2019 à l'adresse commissions@ville.montreal.qc.ca.

PARTIE 3- ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

La Commission adoptera publiquement ses recommandations le **MERCREDI 20 NOVEMBRE, À 17 H**. L'adoption sera suivie d'une pause durant laquelle il sera possible de s'inscrire à la période de questions et de commentaires du public.

LIEU : **ÉDIFICE LUCIEN-SAULNIER, SALLE DU CONSEIL, 155, RUE NOTRE-DAME EST**
MÉTRO CHAMP-DE-MARS www.stm.info

DOCUMENTATION

La documentation afférente est disponible pour consultation aux bureaux Accès Montréal, aux bureaux d'arrondissement, au Service du greffe ainsi qu'en ligne, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/circulaires.

ACCESSIBILITÉ

La salle du conseil est accessible aux personnes à mobilité réduite. Elle est aussi équipée d'un système d'aide à l'audition accessible en syntonisant la fréquence 100,3 sur la bande FM de votre baladeur. Un service d'interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) peut être offert sur demande, présentée cinq jours à l'avance, et sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les assemblées publiques seront également accessibles par webdiffusion, en direct et en différé, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/circulaires.

RENSEIGNEMENTS: Service du greffe, Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514-872-3000
commissions@ville.montreal.qc.ca | ville.montreal.qc.ca/commissions | [@Comm_MTL](https://twitter.com/Comm_MTL)